

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 136 - Autorisation de prise en charge de frais de déplacement dans le cadre d'un échange international au sein de la Ville jumelée de Jelgava en Lettonie.

Le Maire précise qu'une délégation de la Ville se rendra courant mai 2023 au sein de la Ville de Jelgava en Lettonie, commune jumelée avec la Ville de Rueil Malmaison.

Ce déplacement a pour objectif d'entretenir les liens unissant les villes de Rueil Malmaison et de Jelgava en assistant aux cérémonies du 750ème anniversaire de la création de la Ville, en visitant les structures scolaires, en rencontrant les enseignants et visitant l'école des métiers dont la Ville de Rueil Malmaison reçoit les élèves et professeurs 2 fois par an.

La délégation sera composée d'élus représentant la Ville de Rueil Malmaison et d'agents administratifs.

Afin d'assurer les liens entre les établissements scolaires rueillois et lettons et de renforcer la communication et les échanges entre ces établissements, Monsieur Paul BASQUIAT, Proviseur du Lycée Richelieu, sera également intégré à cette délégation rueilloise.

Dès lors, il convient de délibérer sur l'autorisation de prise en charge par la Ville des frais déplacements de M. BASQUIAT lors de ce déplacement.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

AUTORISE la prise en charge des frais de déplacements de Monsieur Paul BASQUIAT, Proviseur du Lycée Richelieu de Rueil Malmaison, dans le cadre de la délégation rueilloise devant se rendre à Jelgava en Lettonie en mai 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145603-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023